

DOCUMENT ÉLÈVE

Fiche 1 : Cahier des charges

Quelles solutions proposer d'un stationnement vélos pour aménager
un pôle d'échanges multimodal autour de la gare ?

Le stationnement vélo, une solution pour encourager le développement de la bicyclette

Le vélo s'impose comme une réponse aux enjeux sociaux et environnementaux des mobilités. Grâce à l'engagement des collectivités dans le développement d'infrastructures cyclables de qualité, le nombre de cyclistes est en augmentation. Afin d'étendre l'usage du vélo quant aux déplacements domicile-travail et professionnels, la question du manque de stationnement doit être traitée, chaque année le vol de vélos concerne un grand nombre de personnes qui pour une part, cessent la pratique. C'est pourquoi votre cabinet d'architecture doit répondre à un appel d'offre. Il doit proposer des solutions pour faciliter les stationnements des vélos sécurisés sur l'espace public, en respectant le cahier des charges et les objectifs généraux du projet liés au pôle d'échanges multimodal.

Vous disposez du cahier des charges. Ce document constitue un outil d'aide à la conception d'infrastructures permettant le stationnement sécurisé des vélos.

Le cahier des charges

Le cahier des charges est un document écrit, utilisé lors de l'étude d'un projet. Il a pour but de définir clairement le besoin auquel devra répondre la réalisation du projet ainsi que les contraintes qu'il devra respecter. C'est à partir de ce document que les concepteurs devront proposer des solutions techniques

Les critères d'appréciation et les niveaux des critères d'appréciation :

Les critères d'appréciations : un critère est une caractéristique observable ou mesurable (dureté, dimension, masse, coût, etc.) qui permet de porter un jugement sur une fonction ou une contrainte.

Le niveau d'un critère d'appréciation : le niveau désigne la valeur d'un critère d'appréciation, c'est-à-dire la performance pour satisfaire une fonction ou respecter une contrainte. Si le critère est mesurable, le niveau est exprimé par une valeur dans une unité donnée, assortie parfois d'une tolérance.

Fonction	Énoncé de la fonction	Critères	Niveaux
FP1	– être spacieux et fonctionnel avec un mobilier adapté pour vélos	– La manœuvre du vélo par l'utilisateur doit être facile. – Pas de risque pour les usagers de se blesser, de se salir, de détériorer leurs vêtements ou abîmer leur vélo ou celui des autres – Le vélo ne doit pas être porté pour le ranger ou accéder au local – Le support doit permettre à l'utilisateur de stationner son vélo rapidement avec maniabilité – Le support d'attache doit être fixé à un point solidaire du bâti. – Accueil des vélos-cargo et des remorques : il est préconisé de réserver des stationnements et aires libres de tout mobilier au sol pour les vélos-cargo et remorques,	- Minimum de 12 emplacements par site – Hauteur de 2 m minimum perpendiculaire en tout point du sol – Prévoir une largeur d'au moins 2 m pour permettre une circulation dans les deux sens – Une surface minimale par emplacement vélo d'1,5m² hors espace de dégagement – Résistant à l'usage – Un stationnement au minimum, situer dans un espace facile d'accès

FP2	Être sécurisé	L'espace doit être doté d'un système de fermeture sécurisée pour éviter le vol et le vandalisme. – Système de rangement doit permettre d'attacher le vélo au support avec un antivol.	– Dispositif mécanique ou électromagnétique – Connecté à une application mobile – Deux points d'attache au support pour l'antivol.
FC1	Être protégé des intempéries	Le stationnement doit être abrité pour protéger les usagers et les vélos des intempéries.	– Bâtiment couvert ou fermé.
FC2	Espace éclairé	- L'espace doit être suffisamment éclairé pour permettre aux usagers de bien voir leurs vélos, s'équiper et manœuvrer en sécurité.	– Un éclairage à déclenchement automatique – Intensité de 100 lux minimum en tout point du local.
FC3	Être visible	– Les usagers doivent pouvoir identifier rapidement où se situe le stationnement vélo	– Plusieurs Panneaux indicateurs
FC4	Offrir des services aux utilisateurs	– Casiers, stations de gonflage et d'outils – Équipés de bornes de recharge pour VAE	– Une station gonflage – Casiers sécurisés – Au moins deux bornes
FC5	Informer sur le règlement d'utilisation	Tableau d'affichage du règlement d'utilisation et informations	– Tableau visible de 1,5m x 1m
FC6	L'espace de stationnement vélo est protégé des parkings pour véhicules motorisés	– L'espace dédié doit être destiné uniquement aux vélos	– Espace séparé du parking voitures
FC7	Être accessible à vélo	– Le stationnement doit de préférence être situé au rez-de-chaussée – Un accès simple, aisé et sécurisant pour l'usager doit être privilégié	– Un accès de plain-pied, par de faibles pentes ($\leq$ à 5,8° soit 10 %) est préconisé
FC8	Être situé à proximité de la gare	– Une distance courte à parcourir à pied entre le stationnement vélo et le lieu de destination	– distance < 50 m